

(Annexe 1 au règlement relatif à la gestion des déchets)

**MENAGES - taxe de base**

Taxe de base - annuelle (non pondérée)	CHF*	104.00					
Personne par ménage	nombre	1	2	3	4	5	6
Coefficient de la pondération	unité	1.0	1.8	2.4	2.8	3.0	3.0
Taxe de base annuelle pondérée et par ménage	CHF*	58.00	103.00	138.00	161.00	172.00	172.00
Taxe de base annuelle, par ménage, pour résidence secondaire	CHF*	104.00	104.00				
Part de l'impôt pour couvrir les charges	%	30					

**MENAGES - taxe au sac**

Volume du sac	litres	17	35	60	110
Coût du sac (défini par le Conseil d'Etat)	CHF**	1.00	2.00	3.40	6.30

**MENAGES - allègement pour enfant**

Sacs mis à disposition pour les enfants de 0 à 3 ans révolus	nombre	20 sacs de 35 l. / année
--	--------	--------------------------

**ENTREPRISES**

Taxe de base - annuelle	CHF*	130.00
Frais par relevage et pesage du container privé	CHF*	12.00
Frais de traitement par 1000 kg	CHF **	400.00

**ECO-Points - heures d'utilisation**

Les 3 Eco-Points de Bôle, sis à Planeyse, Sous-le-Pré et à Champ-Rond, sont à disposition des habitants de Bôle et de Colombier, selon les horaires suivants :

Lundi à Vendredi	De 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
Samedi	De 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Dimanche et jours fériés	L'utilisation des Eco-Points est formellement interdite
Attention	L'Eco-Point de Planeyse est placé sous surveillance vidéo

\* montant sans TVA

\*\* montant avec TVA

Les taxes sont payables dans les 30 jours suivant la date de leur facturation. En cas de paiement tardif, un supplément de CHF 25.-, par rappel, est dû pour couvrir les frais administratifs supplémentaires.

La présente tarification est valable dès le 1.1.2012 et abroge toutes dispositions antérieures et contraires.